

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-098

L'an deux mille dix-sept, le 5 juillet à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 juin 2017

Nombre de délégués :

en exercice : 31

présents : 22

votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD et M. Edmond LAGORCE conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Isabelle BARRY, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Jean-Christophe MERILHOU, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN et Pierre DAVID.

Isabelle BARRY donne pouvoir à Pierre ROUX
Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Justine McCOMISH LORAIN
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Pierre-Louis PUYGRENIER
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Sylvie COLETTE donne pouvoir à Laurent GORYL
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Catherine L'OFFICIAL

SECRETAIRE : Hervé FORESTIER

OBJET :

Commune de Ladignac-le-Long
Acquisition d'un immeuble aux
fins de local médical

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

Considérant la compétence « création, aménagement, fonctionnement et entretien de structures permettant l'organisation d'un service de santé adapté au territoire » de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ;

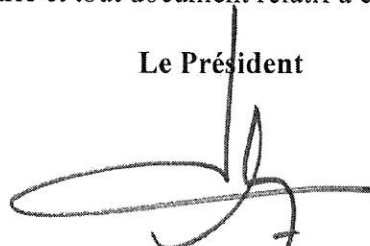
Considérant le départ imminent du médecin généraliste installé sur la Commune de Ladignac-le-Long dans un immeuble cadastré en section AB n°43 et 44 et la recherche d'un successeur ;

Considérant la nécessité de faciliter l'installation d'un nouveau médecin ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** l'acquisition des parcelles cadastrées AB n°43 et 44 sises 31, rue Jean Jaurès à Ladignac-le-Long de 922 m² pour un montant de 118 000 €.
- **de désigner** Maître Jacques DELCROIX à Saint-Yrieix pour la rédaction de l'acte.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'acte notarié et tout document relatif à ce dossier.

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170705-DC2017310145-
DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.